



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Priests for Life, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Tout en reconnaissant les progrès accomplis dans un certain nombre de domaines 20 ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, Priests for Life estime qu'il reste encore beaucoup à faire pour que la valeur intrinsèque des femmes soit reconnue, respectée et protégée contre la discrimination et la violence.

Les filles continuent de faire l'objet d'une discrimination dont la forme la plus grave est l'utilisation des techniques de détermination prénatale du sexe pour procéder à un avortement sélectif en fonction du sexe du fœtus. Aux termes de son paragraphe 38, le Programme d'action de Beijing s'oppose à la pratique de la sélection prénatale en fonction du sexe du fœtus en précisant que « la discrimination à l'égard des femmes commence dès leur plus jeune âge et c'est donc dès la naissance qu'il faut y faire face. »

Les efforts pour tenter de mettre fin à ce premier acte de discrimination à l'égard des filles ont malheureusement enregistré très peu de progrès et la pratique a toujours cours dans les pays et les cultures ayant une préférence marquée pour les garçons. La discrimination à l'égard des filles se traduit également par le meurtre des nourrissons de sexe féminin par infanticide ou par abandon. La phrase « c'est une fille » demeure la plus menaçante au monde.

Le Programme d'action a également reconnu que le préjugé favorable aux garçons empêche non seulement les fillettes d'avoir pleinement accès à l'alimentation, à l'enseignement et aux soins de santé, mais constitue également une atteinte à « leur droit à la vie ». Si des efforts ont été consentis afin d'assurer l'accès des filles à l'alimentation, à l'éducation et aux soins de santé depuis le Programme d'action de Beijing, il n'en demeure pas moins que les actions entreprises en faveur du « droit à la vie » pour toutes les filles ont été contrecarrées par un refus général de reconnaître pleinement la nécessité de protéger les filles, sans discrimination et de manière cohérente, et ce « dès leur plus jeune âge ».

Nous entendons veiller à ce que le respect des filles commence dès les tout premiers instants de leur développement dans l'utérus, tel qu'indiqué dans le Programme d'action. Notre organisation œuvre à garantir le droit à la vie et une protection contre l'avortement pour les enfants de sexe féminin à naître. Nous avons la conviction que la vie de tous les êtres qui viennent d'être conçus, sans distinction de sexe, mérite d'être traitée avec respect et sans discrimination, ainsi que d'être protégée.

La recommandation relative à la mise en place d'une protection juridique contre la sélection prénatale selon le sexe, adressée aux gouvernements au paragraphe 283d (« Promulguer et faire appliquer une législation protégeant les filles contre toute forme de violence, y compris l'infanticide et la sélection prénatale en fonction du sexe de l'enfant »), n'ayant pas été mise en œuvre, cela ouvre la voie à la dévalorisation de la femme, qui perdure tout au long de sa vie et rend la valeur que les autres lui accordent dépendante de leur volonté et de l'idée qu'ils se font de son utilité. La fille devient une marchandise, dépourvue de dignité et de valeur qui lui sont propres.

Actuellement, il y a 200 millions de femmes et de filles manquantes dans le monde, victimes de la violence qui dévalorise leur vie et qui est souvent la

conséquence des préférences culturelles pour les garçons. Pour bon nombre de ces filles « manquantes », le phénomène est dû à un avortement sélectif en fonction du sexe du fœtus ou à un infanticide. D'autres ont été victimes d'actes de violence qui ciblaient les filles et les femmes, tuées par négligence ou sont mortes des suites de malnutrition.

Nous appuyons fermement la reconnaissance des besoins de développement de la petite fille dans plusieurs aspects. « Pour qu'elle réalise pleinement son potentiel, il faut qu'elle se développe dans un milieu favorable qui lui permette de satisfaire ses besoins spirituels, intellectuels et matériels en matière de survie, de protection et de développement, et lui garantisser les mêmes droits que les garçons. » (par. 39).

Les besoins spirituels de la petite fille comprennent le développement essentiel d'un fondement spirituel qui inspire un profond sentiment d'estime de soi et de dignité capable de résister à des facteurs temporels qui pourraient conduire à une mauvaise estime de soi et à un sentiment d'infériorité. Un fort fondement spirituel aide la jeune femme à faire les bons choix durant son adolescence pour préserver son intégrité sexuelle et s'abstenir de toute activité sexuelle afin de se donner les chances de poursuivre ses études et de se préparer à réaliser ses aspirations.

La violence à l'égard des femmes se poursuit malheureusement sans relâche tout au long de la vie des fillettes qui, comme le décrit le paragraphe 39, sont « ...en butte à la discrimination et à la violence dès leur plus jeune âge et continuent de l'être tout au long de leur vie. »

Il existe des liens évidents entre la violence à l'égard des femmes et leur capacité unique de procréation. Cela se manifeste de manière flagrante dans les origines de l'avortement sélectif en fonction du sexe du fœtus, utilisé comme un outil de contrôle de la population qui réduit le nombre de filles nées dans le but de réduire le nombre de futures mères.

Le déséquilibre dans le rapport garçons-filles à la naissance, qui est l'une des conséquences à long terme de l'avortement sélectif, conduit à une augmentation de la violence, certaines femmes étant enlevées et vendues comme épouses et certaines jeunes filles étant soumises à la prostitution forcée. Cela est particulièrement visible en Chine, où le taux de naissance atteignait 124 garçons pour 100 filles avec un nombre impressionnant de « femmes manquantes » et des prévisions selon lesquelles le nombre de jeunes hommes dépassera de 30 à 40 millions celui des jeunes femmes à l'horizon 2020.

Vingt ans après Beijing, l'avortement et la stérilisation forcés continuent d'être pratiqués en Chine, où ils sont utilisés comme des outils qui permettent de se conformer à la politique de l'enfant unique destinée à limiter les naissances, mais dans l'ensemble, le monde est resté muet face à cette situation.

Le lien entre la violence à l'égard des femmes et leur capacité de procréer se reflète également dans l'avortement forcé. Les femmes enceintes font l'objet de menaces et de pressions pour abandonner leur enfant. Aux États-Unis, des femmes ont déclaré avoir reçu des gifles, des coups de poing et fait l'objet de menaces, y compris avec des armes meurtrières, pour avoir opposé un refus d'avorter avant de finir par céder. D'autres ont été victimes d'agressions, souvent violentes, dans le but de tuer l'enfant dans l'utérus, ou se sont vu administrer des médicaments entraînant l'avortement à leur insu ou sans leur consentement.

En ce qui concerne la santé des femmes, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour garantir aux femmes un accès égal aux soins de santé et aux soins maternels dispensés par des spécialistes. Les femmes ne devraient pas être amenées à se sentir inférieures aux hommes parce que la grossesse et l'accouchement font partie des étapes de leur vie, ou être pénalisées du fait de leur capacité unique de procréation. Pourtant, les attitudes négatives face à la grossesse et à la maternité persistent malgré le paragraphe 29 du Programme d'action qui stipule que : « La maternité, la tâche des parents et le rôle des femmes en matière de procréation ne doivent pas être une source de discrimination ni limiter la pleine participation des femmes dans la société. »

Les progrès en matière de naissances gérées par un personnel qualifié et d'accès aux soins obstétriques d'urgence doivent se poursuivre. Les complications liées à l'accouchement, en particulier la perte de sang, doivent être évitées et traitées. Pour sauver la vie des mères et des enfants, il est nécessaire de garantir un meilleur accès aux soins prénatals.

Le Programme d'action a reconnu le besoin pour les femmes et les filles d'avoir accès à des aliments nutritifs, exigence devenue une urgence étant donné qu'il apparaît de plus en plus clairement qu'une nutrition adéquate pendant les 1 000 premiers jours de la vie est primordiale pour sauver les vies des femmes et des enfants et améliorer la prospérité d'un pays. La série d'études de la revue *The Lancet* sur la nutrition maternelle et infantile a lancé un appel urgent aux gouvernements pour placer la nutrition au cours des 1 000 premiers jours de la vie au centre des nouveaux objectifs de développement, et ce pour toutes les femmes en âge de procréer.

Lorsqu'elles sont bien nourries, les femmes en âge de procréer sont en meilleure santé et en mesure de fournir à l'enfant dans l'utérus les éléments nutritifs utiles pour assurer un développement physique et cognitif sain. Les enfants sains ont la possibilité de devenir des adultes en bonne santé, mieux préparés à apporter des contributions significatives à leur famille, leur société et leur pays.

Les femmes sont au cœur de la famille, et prennent soin de ses membres. Elles assurent le développement de leur fœtus lorsqu'il est encore dans leur ventre et s'occupent de leurs enfants après la naissance, des malades et des personnes handicapées et âgées. Les femmes s'engagent pour la survie même des autres. Pourtant, il arrive que cette tâche cruciale ne soit pas récompensée ou appréciée à sa juste valeur et que sa contribution à l'affirmation de la dignité de chaque être humain ne soit pas non plus reconnue.

Dans sa « Lettre aux femmes » rendue publique au cours de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II a affirmé la dignité des femmes en souhaitant « que l'on donne vraiment tout son relief au « génie de la femme »... C'est en effet spécialement en se donnant aux autres dans la vie de tous les jours que la femme réalise la vocation profonde de sa vie, elle qui, peut-être encore plus que l'homme, voit l'homme, parce qu'elle le voit avec le cœur. Elle le voit indépendamment des différents systèmes idéologiques ou politiques. Elle le voit avec sa grandeur et ses limites, et elle cherche à venir à sa rencontre et à lui être une aide. »

Nous rappelons que le paragraphe 98c de la résolution S-23/3 de l'Assemblée générale recommande que des mesures soient prises aux niveaux national et international pour : « Promouvoir le respect du droit des femmes et des hommes à la

liberté de pensée, de conscience et de religion. Reconnaître le rôle central que la religion, la spiritualité et les convictions jouent dans la vie de millions de femmes et d'hommes ; »

Au moment de trouver un accord sur le contenu et les objectifs de développement durable du programme de développement pour l'après-2015, il est essentiel d'inclure, comme le recommande l'Assemblée générale, la reconnaissance et l'affirmation des rôles centraux et universels que la religion et les croyances religieuses jouent dans la vie quotidienne des femmes et des hommes à travers le
